



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de Convocation : *L'an deux mille quatorze, le sept avril, à 19 heures,*
1^{er}/04/2014

Date d'affichage
14/04/2014

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de *Monsieur Roland GUICHARD*, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, Mme Bouvard, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Mlle Gourbeault, M. Pascal, Mme Larangeira, M. Valent-Falandry, Mme Desry, M. Faucomprez, Mme Foy, M. De Jong, Mme Chazal, M. Stéri, Mme Tievant, M. Deshayes, Mme Verrier.
ABSENT EXCUSE ET REPRESENTÉ : M. Fourneau (P/Mme Verrier).

Madame Chazal a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Débat d'orientations budgétaires

En application de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales.

Les documents suivant ont été transmis aux élus :

- Etat n°1259 de notification des taux d'imposition 2014,
- Balance générale du budget – compte administratif 2013
- Etat n°1386bis TH sur les renseignements statistiques du rôle d'imposition pour la taxe d'habitation en 2013
- Etat de la dette.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2014.

2) Désignation des délégués communautaires et autres représentations

Liste ci-annexée (n°1).

A L'UNANIMITE,

⇒ **DESIGNE** les délégués communautaires.

3) Désignation des membres du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au 4^e alinéa de l'article L123-6.

A L'UNANIMITE

- ⇒ **FIXE** le nombre de membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale à 5 membres du conseil et 5 membres extérieurs.
- ⇒ **DESIGNE** Monsieur Guichard, Madame Dodrelle, Madame Desry, Monsieur Ponnet, M. Fourneau au sein du conseil municipal.

4) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

A L'UNANIMITE,

⇒ **DESIGNE** 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal :

Titulaires : Monsieur Guichard, Monsieur Manchet, Monsieur Hatot, Madame Aubert, Monsieur Deshayes

Suppléants : Madame Bouchet, Monsieur Faucomprez, Mademoiselle Larangeira, Monsieur Pigné, Madame Verrier.

5) Acquisition propriété 16 rue du Maréchal Joffre

Afin de permettre la création d'un parking paysager rue du Maréchal Joffre, il est nécessaire que la ville devienne propriétaire du bien immobilier de Mme THIBAULT Paulette situé au 16 de la rue du Maréchal Joffre, section cadastrale AP n°40 et de procéder à la démolition de ce bien dans un état de ruine manifeste.

Considérant l'estimation des domaines en date du 18 juin 2013 fixant la valeur vénale à 50 000 € sous réserve des coûts de démolition à déduire d'un montant de 20 212,40 €.

Considérant que la commune décide de prendre à sa charge les frais de démolition,

A L'UNANIMITE,

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tous documents se rapportant à l'acquisition de la parcelle section AP n°40 d'une superficie de 347 m² située 16 rue du Maréchal Joffre pour un montant de 30 000 € à verser à Madame THIBAULT Paulette.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à la démolition de cette maison, en raison de son état de délabrement et de péril pour la sécurité des personnes.
- ⇒ **PRECISE** que l'acte sera rédigé par la SCP BULTEL et VION-DURY notaire à Beaumont S/Oise.

6) Garantie d'emprunt Association APED L'Espoir

Annule et remplace la délibération du conseil du 9 décembre 2013 - n°2013/50

A L'UNANIMITE

⇒ **SOLLICITE** la garantie de la ville de Parmain pour un emprunt que l'association APED l'Espoir envisage de souscrire auprès du Crédit Coopératif, afin de financer les travaux de construction du SAJH l'Horizon à Parmain.

Par arrêté du 11 mars 2011, le projet a été autorisé par Monsieur le Président du Conseil général du Val d'Oise.

Caractéristiques de l'opération :

- Prêt locatif social (PLS)
montant emprunté 4 500 000,00 euros
- Phase de mobilisation des fonds : 24 mois
- Durée : 30 ans en phase d'amortissement
- Taux variable indexé sur livret A
- Taux initial pour un PLS 2013 garanti à 100 % par une collectivité locale : Livret A + 1,11 %
- Amortissement du capital : trimestriel, amortissement constant
- Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par la ville de Parmain et de 50 % par le Conseil général

7) **Questions diverses**

- Marché d'entretien des espaces verts
- CIG

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.


Roland GUICHARD,
Maire de PARMAIN,
Conseiller général du Val d'Oise

SYNDICATS	Nombre Titulaires	Noms	Nombre suppléants	Noms
SIAPIA - Syndicat Intercommunal Assainissement Parmain Isle adam	4	MANCHET PIGNE PASCAL DODRELLE	4	BOUCHET GOURBEAULT MOURGET BOUVARD
SIAEP - Syndicat Intercommunal Alimentation Eau Potable	3	MANCHET BOUVARD BOUCHET	0	
TRI-OR- Ordures Ménagères	2	KISLING STERI	2	FAUCOMPREZ VERRIER
SIPIAP - Syndicat Intercommunal Piscine de l'Isle-Adam/Parmain	3	AUBERT DODRELLE WAMBECKE	3	PIGNE VALENT- FALANDRY TIEVANT
SMDEGTVO - Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise	2	HATOT DESHAYES	2	PONNET STERI
TRANSPORTS D'ELEVES	2	AUBERT FOURNEAU	2	PORTIER FOY
CA COLLEGE PARMAIN	1	AUBERT	1	DODRELLE
MUSIQUE DU VEXIN ET DU VAL D'OISE	1	CHATELIER	1	LARANGEIRA
BERGES DE L'OISE	2	BOUCHET DE JONG	0	
PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN	1	BOUCHET	1	KISLING
OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE L'OISE ET DU SAUSSERON	2	LARANGEIRA KISLING	2	DESRY TIEVANT
COMITE PARMINOIS DE COORDINATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	1	GUICHARD	0	
FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE	1	PORTIER	1	DESRY
SIVOS	3		0	
FONDATION CHANTEPIE MANCIER	3	GUICHARD DODRELLE PONNET	0	